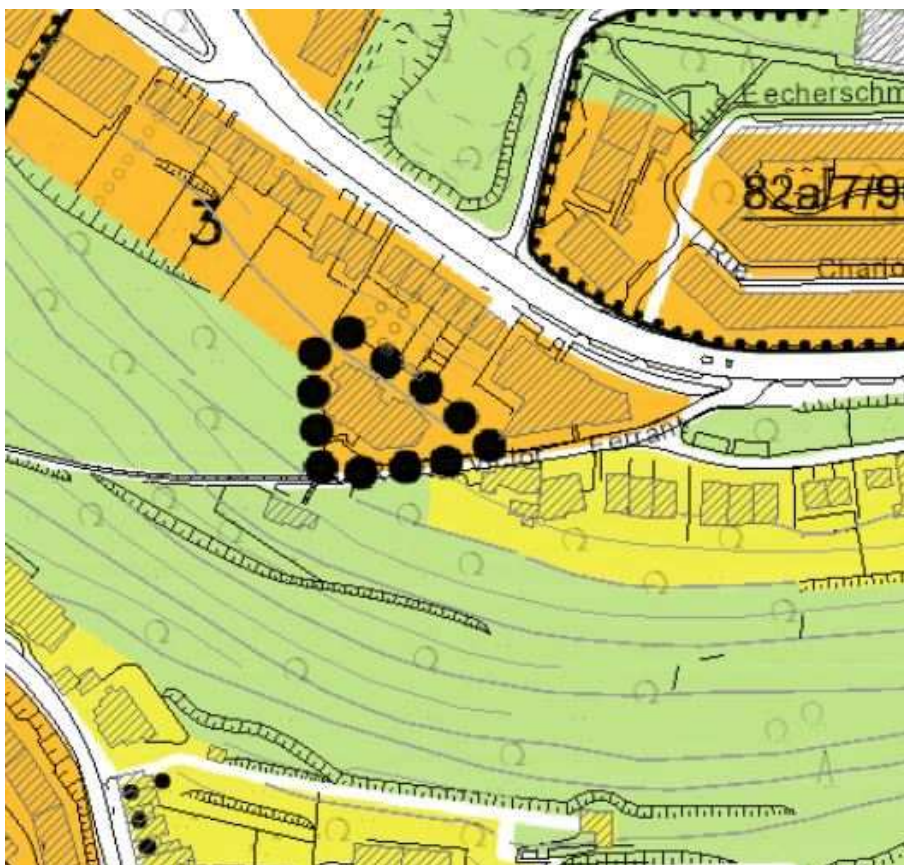


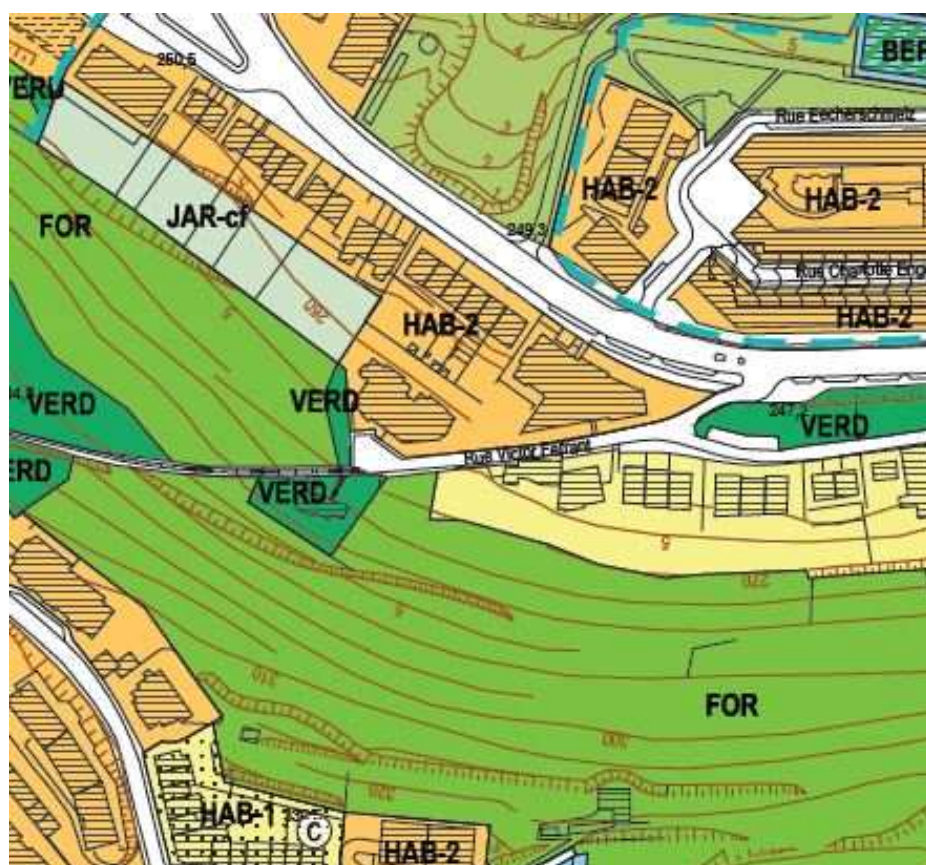
Conformément à l'article 2.7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le public est informé qu'il résulte de l'avis de la Ministre de l'environnement émis en date du 13 octobre 2016, que les modifications apportées au niveau des surfaces sises à Mühlenbach au bout de la rue Victor Ferrant, à Limpertsberg aux abords du site Belle Vue, au Plateau du Rham entre la rue du Rham et le Centre Intégré pour Personnes Agées, et à Hamm le long du Val de Hamm, maintenues en zone verte selon l'arrêté ministériel du 16 novembre 1994, peuvent être considérées comme mineures au sens de l'article 2.3 de la loi modifiée du 22 mai 2008 précitée vu leur faible envergure et les effets très limités en cas de leur viabilisation.

Mühlenbach

PAG en vigueur (« Joly »)

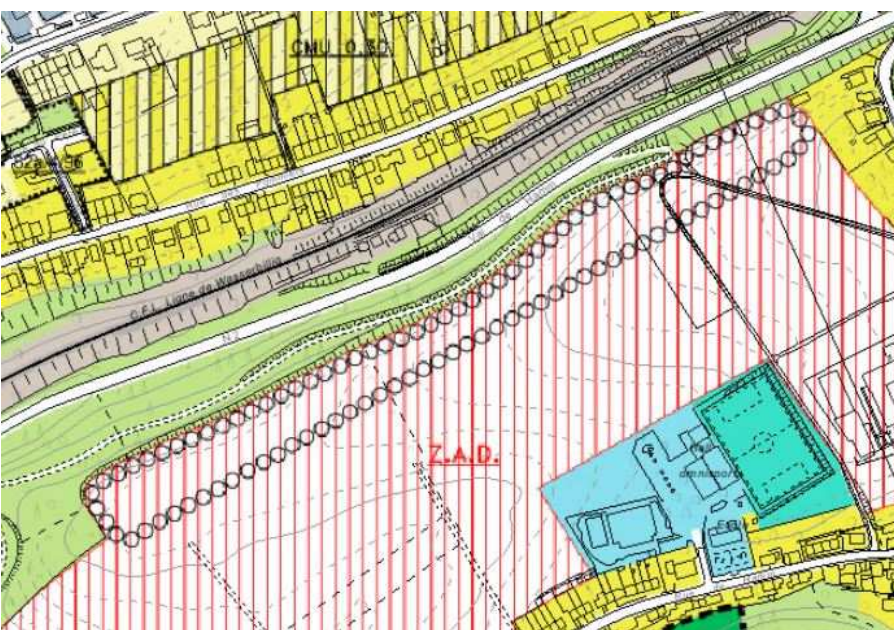


Projet PAG vote du conseil communal en date du 28 avril 2017

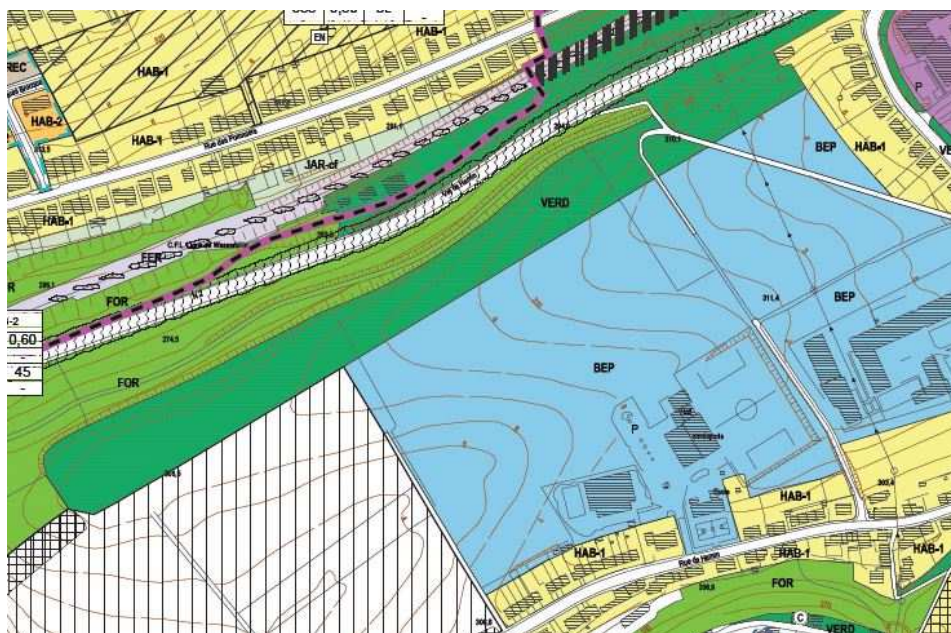


Hamm

PAG en vigueur (« Joly »)



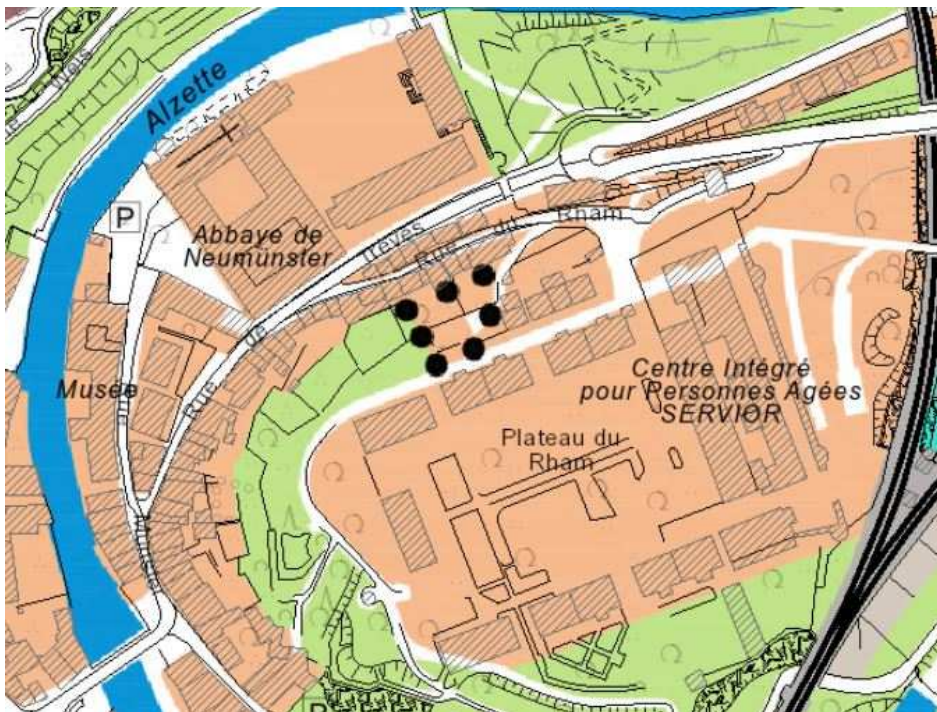
Projet PAG vote du conseil communal en date du 28 avril 2017



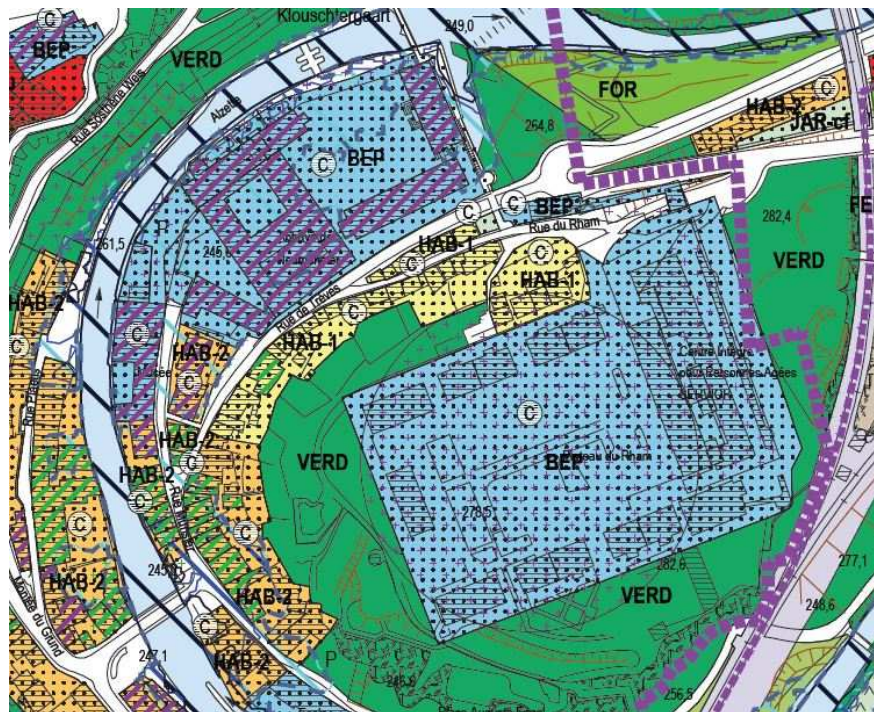
Conformément à l'article 2.7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le public est informé qu'il résulte de l'avis de la Ministre de l'environnement émis en date du 13 octobre 2016, que les modifications apportées au niveau des surfaces sises à Mühlenbach au bout de la rue Victor Ferrant, à Limpertsberg aux abords du site Belle Vue, au Plateau du Rham entre la rue du Rham et le Centre Intégré pour Personnes Agées, et à Hamm le long du Val de Hamm, maintenues en zone verte selon l'arrêté ministériel du 16 novembre 1994, peuvent être considérées comme mineures au sens de l'article 2.3 de la loi modifiée du 22 mai 2008 précitée vu leur faible envergure et les effets très limités en cas de leur viabilisation.

Plateau du Rham

PAG en vigueur (« Joly »)



Projet PAG vote du conseil communal en date du 28 avril 2017



Limpertsberg

PAG en vigueur (« Joly »)



Projet PAG vote du conseil communal en date du 28 avril 2017

